

Le roman du caniche : [suite]

Autor(en): **Cherville, G. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 19

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

proposéchon ; tot parâi, po être débarrassi dè ellia pesta dè Lucifai, sè peinsà que n'iarâi petètrè pas grand mau à preindrè 'na torniola onna né ; mà que po tià ao po alla eimbéguinâ onna gaupa, lâi faillâi pas sondzi, et repond ao diablo que sè decidâvè à sè soulâ on iadzo.

On dévai lo né, don, sè met à fifâ dou ao tràï demi litres et on part dè verro dè mame, et on iadza allumâ, s'èin va onco demandâ quartetta à la pinta dâo veladzo, iò trovâ la carbatière tota soletta. Ma fâi, lo liquido fasâi se n'effé, et lo gaillâ coumeincâ à être dié qu'on tienson et à tsantâ dâi godriolès, que la carbatière n'èin revegnâi pas, et ao momeint iò tapâvè onco po quartet et que la fenna vint preindrè la botollhie, lo gaillâ l'eimpougnè pè la taille et la volliâvè remollâ sur lè duès djoutès. Ao trafi que cein fe, lo carbatier arrevè, et quand vâi lè pouetès manârès d'âo capucin, lâi vâo chàotâ dessus po ein débarrassi sa fenna. Mà l'autro, que lo vâi veni, eimpougnè 'na botollhie d'on litre, qu'étâi restâie su la trabilia et la lâi épèclliè su la téta. Lo carbatier, éterti su lo coup, s'étâi lè quatre fai ein l'air, sein rebudzi. La fenna coumeincè à sielliâ ; lè dzeins arrevont et lè gendarmes assebin, qu'èinminont lo pourro coo ein preson ; et l'est dinsè qu'a fini ellia pararda, iò n'ia z'u què lo diablo dè conteint, po cein que n'ia zu què dâo mau po lè z'autro, et que l'a pu fèrè on assassin de 'na brava dzein, et cein montrè que cein que ne parâit qu'on tot petit pétsi no pâo menâ à la pe granta perdechon.

Le roman du caniche.

III

Le troisième des « admissibles » était le baron Henri Cochard de la Cochardière. Si les deux précédents frisaient la quarantaine sans l'avouer, celui-là, qui la coiffait, n'en rougissait pas, et c'était déjà une bonne note. Des agréments qu'il pouvait avoir possédés dans sa jeunesse, il ne lui restait qu'une tournure très distinguée ; mais il ne cherchait pas à réparer des ans l'irréparable outrage : très correct, mais très simple dans sa mise, il arborait franchement sa calvitie précoce et laissait quelques fils d'argent diaprés librement sa barbe et ses moustaches noires ; enfin, loin de témoigner d'un empressement que son âge pouvait rendre ridicule, il s'était toujours montré réservé, silencieux, laissant à ses seuls regards le soin de manifester à la charmante veuve les sentiments qu'elle lui avait inspirés ; si discret, en un mot, que celle-ci l'avait baptisé « son pauvre honteux. »

En cette qualité, M. de la Cochardière méritait évidemment qu'on s'intéressât à lui ; Mme de la Frugeraie le lui prouva en l'accueillant avec un empressement bien fait pour l'encourager à multiplier ses visites. Le pauvre honteux se montra effectivement fort assidu à l'hôtel. L'éloquence de ses regards devint de plus en plus significative ; il devait compter sur elle, car il s'en tenait là, ce qui ne l'empêcha pas de faire de grands progrès dans l'esprit, sinon dans le cœur, de la veuve.

Mis en possession d'une grande fortune par la mort de ses parents, M. de la Cochardière avait passé sa vie à voyager ; il avait parcouru les deux hémisphères, et son intelligence élevée avait tiré grand profit de ce qu'il avait vu. Sa conversation, pour être sérieuse, n'en était pas moins attachante ; il savait si bien relever par des

anecdotes ses observations sur les mœurs des populations qu'il avait traversées que, malgré ses antécédents un peu frivoles, son interlocutrice ne se lassait pas de l'entendre causer ; il causa tant, il causa si bien, qu'au bout d'un mois d'assiduités, Mme de la Frugeraie commençait à voir dans l'ancien voyageur celui qui était destiné à réaliser le mari idéal qu'elle avait rêvé.

Cependant, comme elle n'avait point oublié combien les apparences pouvaient être trompeuses, elle voulut encore se renseigner sur ce que pouvaient couvrir des dehors aussi rassurants.

Décidée à ne pas s'en tenir aux bruits des salons, elle confessa ses appréhensions à son notaire, en le suppliant de ne point l'abandonner dans une circonstance aussi critique et sans lui dissimuler combien elle tenait à être initiée aux plus minutieux détails de l'existence présente et passée de celui auquel elle serait peut-être attachée par un lien éternel.

D'abord légèrement embarrassé, le tabellion finit par répondre qu'il ne voyait guère que Tricoche qui pût se charger d'une mission aussi délicate. A ce nom, Mme de la Frugeraie ne put retenir un mouvement de joie, car elle-même avait songé au célèbre policier *in partibus* et le sentiment des convenances l'avait seul décidée à recourir à un intermédiaire officiel. Le notaire, qui n'était pas insensible à la perspective d'un contrat opulent, lui ayant proposé de se charger de la démarche, la veuve sortit immédiatement de son agenda un questionnaire préparé à l'avance et le pria, en rougissant un peu, de le remettre à cette providence des familles et des créanciers.

Une dizaine de jours après, son papier lui revenait, un peu crasseux et maculé, mais avec des réponses aussi catégoriques que laconiques. Nous nous bornerons à en donner quelques échantillons :

M. le baron de la G... a-t-il eu beaucoup de maîtresses ? — M. le baron a longtemps parcouru le monde.

M. le baron reçoit-il des femmes dans son hôtel ? — Sa blanchisseuse tous les lundis.

De quoi se compose la domesticité de M. le baron ? — Elle est exclusivement masculine.

Quels salons fréquente M. le baron ? — Celui de la vicomtesse de la Frugeraie, où, depuis deux mois, il se présente toutes les après-midi à quatre heures.

Connait-on à M. le baron quelque affection ancienne ou récente ? — Une seule, et c'est un chien caniche noir, répondant au nom de Fido, qui en est l'objet.

Si le bon Tricoche eût été présent lorsque sa cliente prit connaissance du résultat de ses investigations, il est probable qu'il eût vu doubler ses honoraires, tant elle en était satisfaite. Elle tenait donc enfin le mari phénix qu'elle avait eu tant de peine à découvrir !

(A suivre.)

G. DE CHERVILLE.

A Pâques ou à la Trinité. — Savez-vous d'où vient la phrase proverbiale rendue populaire par la fameuse chanson de Marlborough : *A Pâques ou à la Trinité* ? Elle remontait aux temps où les rois, obligés de faire des emprunts, étaient fort souvent empêchés de tenir les engagements pris pour les rembourser.

On a des ordonnances du treizième et du quatorzième siècle par lesquelles les rois de France promettaient de rembourser les sommes empruntées par eux, soit à Pâques, soit cinquante-six jours après, à la fête de la Trinité. Après bien des déceptions, les créanciers en arrivaient à ne plus compter sur ces échéances comme sur des échéan-